

# **Charte de l'association Le Moulinage de Chirols**

## **Projet écologique, solidaire et participatif en Sud-Ardèche**

*Cette charte concerne tous les membres de l'association du Moulinage de Chirols, qu'ils soient actifs ou sympathisants.*

*Elle est publique et systématiquement jointe en annexe aux statuts de l'association.*

*Elle est évolutive et établie par consensus entre les membres actifs.*

*L'ensemble des membres est informé des mises à jour, et chaque version est datée.*

*Version 9 avril 2018*

### **Préambule**

La présente charte a été rédigée par les fondateurs du Collectif du Moulinage de Chirols. Elle constitue le socle éthique de l'Association du Moulinage de Chirols et détaille son fonctionnement.

#### **Rappel de l'objet statutaire :**

*L'association a pour objet de porter et animer des projets écologiques, culturels et d'économie sociale et solidaire, dans une volonté de valorisation des patrimoines et de développement territorial en milieu rural.*

Notre volonté commune est de créer et de promouvoir un mode de vie collectif, participatif et innovant dans l'ancien Moulinage de Chirols, en alliant habitations en propriété collective et activités sociales, économiques et culturelles ouvertes à tous, le tout en cohésion et en concertation avec les acteurs du territoire.

Notre objectif :

- créer un lieu et des outils au service du territoire, à but écologique, non-lucratif et anti-spéculatif
- ouvrir un lieu d'échanges culturels de création collective et d'interdisciplinarité ouvert à tous
- expérimenter des manières de fonctionner alternatives : solidarité sociale, mutualisation, gouvernance participative et horizontale, propriété collective et droit d'usage

### **Valeurs**

- Adhésion aux valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) : gouvernance participative et horizontale, non lucrativité, recherche de l'utilité collective, respect de l'environnement, ancrage territorial (valorisation de l'emploi et des activités locales)

- Transparence, ouverture et recherche d'une forme d'exemplarité en matière d'éthique et d'équité
- Solidarité et entraide : coopération et mutualisation d'activités, de moyens et de savoirs ; solidarité intergénérationnelle
- Eco-citoyenneté et démarche écologique et citoyenne dans une réflexion globale autour de la préservation des ressources naturelles, l'éco-construction, la valorisation des ressources locales
- Engagement des adhérents-habitants à s'impliquer non seulement dans un projet d'habitat, mais dans un projet global d'intérêt commun visant à faire converger les différentes activités du lieu, les besoins du territoire et les souhaits de vie de chacun.
- Création de logements à caractère éthique, solidaire et social : prioritairement en résidence principale selon les termes de la loi Alur ; dans une logique anti-spéculative ; sous propriété collective et d'usage ; dont les tarifs bas sont rendus possibles par un système de solidarité entre les membres
- Respect, écoute de chaque individu, des différences, de la nature et de la temporalité des apports de chacun

### **Engagement collectif, travail bénévole et non-lucrativité**

Les membres actifs s'engagent à mettre en commun leurs compétences en travaillant bénévolement sur l'élaboration du projet dans ses phases de conception, de réhabilitation du lieu, puis par la suite dans la vie quotidienne, l'entretien et l'animation du lieu.

Ils entrent dans le projet pour en être les acteurs et non les consommateurs. Ils s'engagent à l'avancée constante et durable du projet et à ménager une répartition équilibrée du travail au sein du groupe. Ils s'engagent dans le même temps à respecter leur propre capacité et temporalité, ainsi que celles des autres.

La participation à ce travail est bénévole et ne peut avoir aucun but financier. Il a pour but l'épanouissement de soi, du groupe, du lieu et du territoire dans lequel il s'inscrit.

## **Fonctionnement**

### **Le processus d'intégration des membres actifs**

Toute personne ayant formulé le souhait d'adhérer en tant que membre actif doit suivre un processus d'intégration. Celui-ci se déroule en plusieurs étapes.

Après une phase de rencontre au cours de laquelle le candidat assiste au minimum à 3 week ends de travail avec le collectif et 2 moments de rencontre informelle et conviviale (en général, repas du soir après la journée du travail), sa candidature est portée en plénière où est prise la décision de son intégration, par consensus des membres actifs.

Les membres actifs s'engagent à participer autant que possible à la totalité des réunions mensuelles, et à travailler entre les réunions au sein d'au moins une des commissions thématiques, incluant : architecture, écologie, montage juridique, financement, gouvernance, communication, etc.

### **Cotisation annuelle**

La cotisation annuelle est fixée pour l'année 2018 à 120 euros pour un membre actif.

Elle est libre et consciente pour les membres sympathisants.

Quel que soit le statut du membre, elle est due en intégralité pour l'année civile en cours.

L'adhésion est due chaque année au 1er janvier. A partir de la 2ème année d'adhésion, elle pourra faire l'objet d'un versement mensuel de 10 euros par mois dans la mesure où la trésorerie de l'association le permet.

### **Principe de transparence et d'ouverture**

Notre projet est participatif et ouvert à tous.

Tout membre, sympathisant ou actif, à jour de cotisation a accès à l'ensemble des données et des activités portées par l'association. Tous les membres peuvent donc assister aux réunions du collectif et s'investir dans les commissions de travail.

Dans le cadre de la prise de décisions par consentement, la voix des membres sympathisants présents est entendue dans le processus de décision.

En cas de vote si le consentement échoue, leurs voix sont prises en compte mais pondérées dans le calcul de vote.

### **Gouvernance et gestion désintéressée**

Nous sommes aujourd'hui structurés en association loi 1901 déclarée en préfecture, dont la direction est assurée de manière collégiale. Font partie de cette direction collégiale tous les acteurs du projet qui auront passé le processus d'intégration. Ces derniers sont nommés "membre actif".

Les membres actifs se réunissent au sein de la direction collégiale, chaque mois pendant deux jours minimum afin de travailler ensemble sur la structuration du projet, prendre des décisions et se répartir les tâches pour l'avancement du projet. Peuvent aussi assister à ces réunions mensuelles les membres sympathisants ainsi que les personnes dont le processus d'intégration est en cours.

Pouvant peu à peu prendre la forme d'un comité de pilotage constitué des maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et maîtres d'usage, ces réunions peuvent aussi accueillir différents acteurs locaux : la mairie de Chirols, les représentants de la Communauté de Commune, des responsables des associations locales, etc.

Les compte-rendus de ces réunions mensuel sont publics et accessibles à tous les membres.

L'association organise une fois par an une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) à laquelle sont conviés

l'ensemble de ses membres.

Notre fonctionnement s'inspire des principes de la sociocratie : gouvernance par cercles (commissions), prise de décision par consensus puis consentement en assemblée plénière. En cas de blocage<sup>1</sup>, il y a exceptionnellement recours au vote à la majorité des membres actifs (*Exemple : 12 voix nécessaires sur 17 pour obtenir la majorité des 2/3*), avec prise en compte du vote des membres sympathisants présent.

L'ensemble des membres veille à respecter les temporalités de chacun dans la prise de décision, en vérifiant que chacun soit pleinement conscient et individuellement partie prenante des décisions collectives.

En cas d'absence d'un ou plusieurs membres lors d'une prise de décision, il est mis en place un système de vote électronique, avec une durée limitée pour exprimer son avis, au-delà de laquelle tout silence vaut pour consentement.

L'organisation est donc démocratique et horizontale avec un mode de fonctionnement adapté à un projet collectif, sous forme de commissions de travail (qui peuvent évoluer en fonction des besoins).

Les membres de la direction collégiale agissent de manière bénévole.

## **Nos moyens**

### **Mutualisation d'espaces et de matériel, dans l'intérêt commun**

Les adhérents s'engagent à participer à la réhabilitation, au bon usage et à l'animation des espaces domestiques partagés, ainsi que des espaces communs d'activité accueillant du public, et ouverts à tous. Ils portent la création de ces espaces dans une optique mutualiste et de revitalisation du territoire.

### **Ancrage local et coopération**

- Coopération avec les collectivités territoriales (mairie, communauté de communes...)
- Intégration dans une dynamique économique, sociale et associative locale
- Création d'un pôle culturel ouvert à tous pour consolider, développer et fédérer l'offre culturelle existante sur le territoire
- Création d'un centre de formation en architecture écologique et participative ouvert à tous
- Création d'un lieu de coworking permettant rencontres, échanges, émulation et convivialité ouvert à tous
- Création d'un cabinet de soins ouverts à tous, pour accueillir une antenne du futur pôle santé de la vallée voisine (Burzet et Vallée de la Bourge)
- Partenariat avec la Maison de Vallée (Vallée de la Bourge), pour développer des projets communs, notamment en terme de mobilité douce

Dans un esprit de complémentarité et de synergie, nous travaillons en concertation avec de nombreux acteurs locaux : Fournil les Co'pains (Chirols), Maison de Vallée (Burzet), Moulinage le Nautilus (Lalevade

---

<sup>1</sup> On considère qu'il y a blocage si le consentement n'est toujours pas trouvé après 2 réunions. On procède alors au vote lors d'une 3e réunion.

d'Ardèche), Moulinage le Vesseaux-Mère (Vesseaux), et autres associations, artistes, et artisans locaux (dont les Champs d'Aubignas à Chirols)...